

ANALYSE INTERMÉDIARE ROUGEOLE BELGIQUE

1/1-30/09/2019 – données provisoires

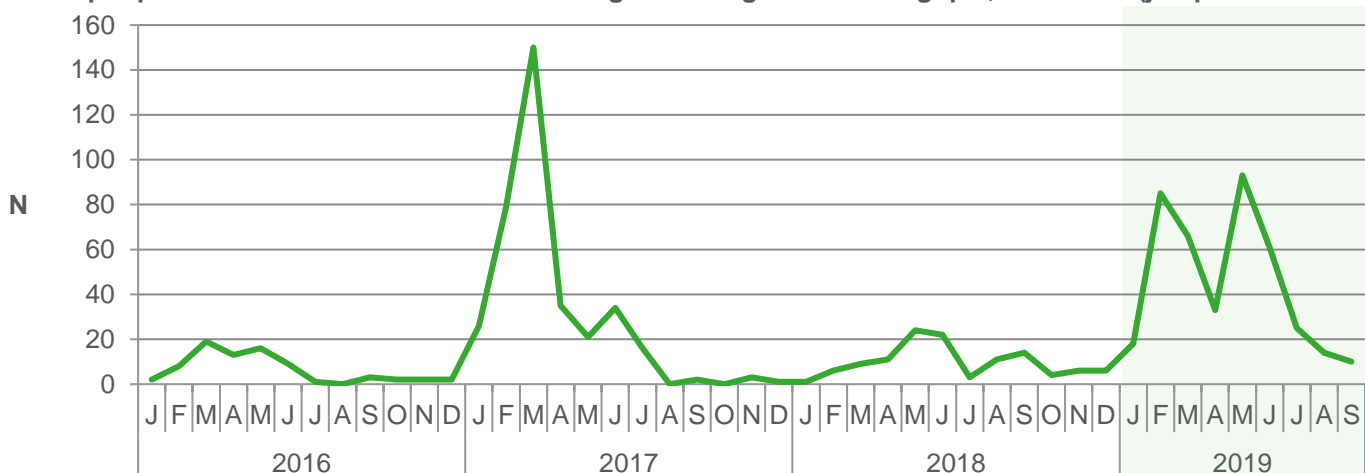
CONTEXTE

La rougeole est une maladie virale hautement contagieuse caractérisée par une fièvre aiguë et une éruption cutanée. Dans 10-20% des cas elle peut entraîner des complications comme une pneumonie ou une encéphalite (inflammation du cerveau). Un vaccin sûr et efficace est disponible et la Belgique, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), s'est engagée à éliminer la rougeole d'ici 2020. Néanmoins, jamais au cours des dix dernières années, on n'a enregistré autant de cas (dans le monde et en Europe) qu'au cours des douze derniers mois. Déjà 10 personnes sont mortes cette année dans l'Union européenne des suites de la rougeole, y compris en France (2 décès) et en Italie (1 décès).

SITUATION ACTUELLE EN BELGIQUE

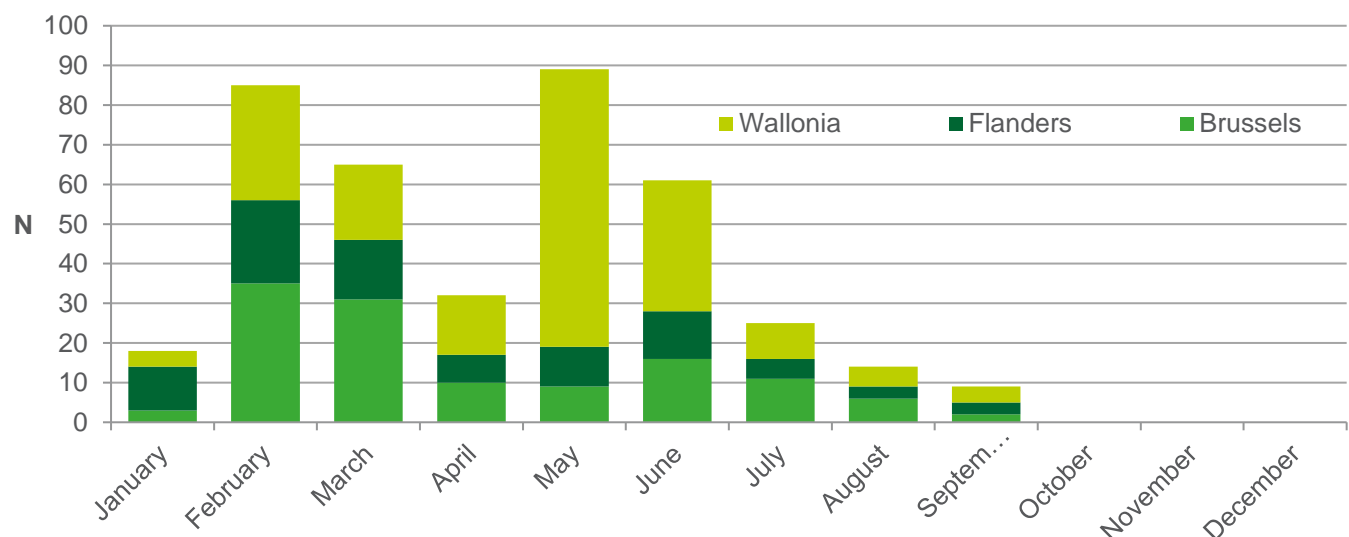
Au cours des neuf premiers mois de 2019, 405 cas de rougeole ont déjà été enregistrés (dont 340 confirmés en laboratoire, 36 diagnostiqués sur base épidémiologique et 29 sur base de symptômes cliniques), soit déjà 3 fois plus de cas que le nombre total en 2018 (117 cas). Heureusement, depuis les vacances d'été, le nombre de nouveaux cas déclarés a fortement diminué et reste nettement inférieur au premier semestre.

Graphique 1. Nombre mensuel de cas de rougeole enregistrés en Belgique, 2016-2019 (jusqu'au 30/09/2019)



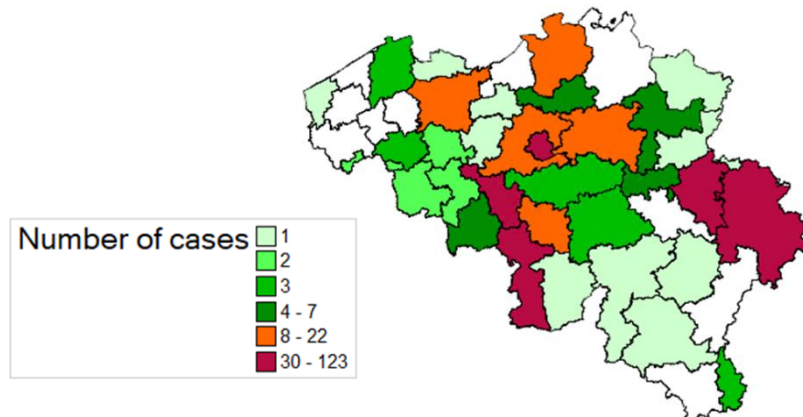
La recrudescence touche les trois régions mais ce sont surtout la Wallonie (188 cas, notamment dans les provinces du Hainaut, 104 cas, et de Liège, 71 cas) et Bruxelles (123 cas) qui sont les plus touchées. Par rapport au nombre d'habitants, l'incidence la plus élevée est observée à Bruxelles (102/million d'habitants), suivi par la Wallonie (52/million d'habitants) et ensuite la Flandre (13/million d'habitants). Différents foyers épidémiques ont été mis en évidence au cours du premier semestre de l'année, entre autres au sein de milieux scolaires ainsi qu'en milieux carcéral.

Graphique 2. Nombre mensuel de cas de rougeole enregistrés en Belgique par région, 01/01-30/09/2019 N=405



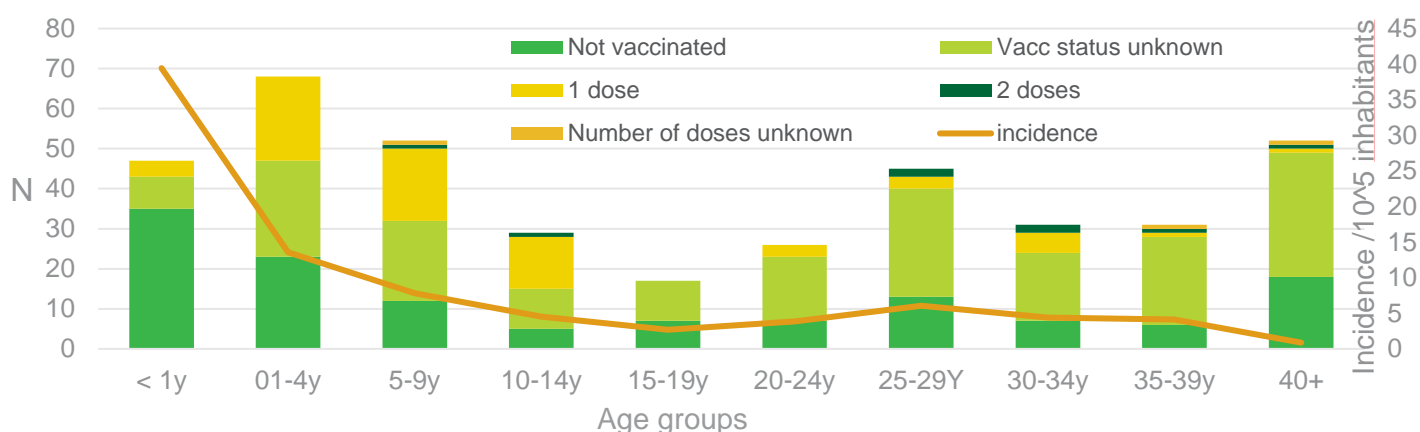
Pour les 9 premiers mois de 2019, l'incidence de la rougeole en Belgique était de 35.4/million d'habitants. Pour mémoire, l'OMS s'est fixé comme objectif une incidence de <1/million. A ce jour, quarante-trois contaminations sont survenues à l'étranger, principalement en France (10 cas).

Carte 1. Répartition de la rougeole en Belgique par arrondissement, 01/01-30/09/2019 N=405



Le graphique 3 montre que l'infection touche surtout les enfants et les jeunes adultes qui ne sont pas ou insuffisamment vaccinés (37% non-vaccinés, statut vaccinal inconnu pour 42%). La vaccination recommandée consiste en 2 doses et est, en Belgique, offerte gratuitement à tous les enfants à partir de 12 mois. Dès la rentrée scolaire 2020, la deuxième dose sera administrée à l'âge de 7-9 ans (actuellement à 10-12 ans). Dans certains cas (p. ex. voyages dans des régions où la rougeole est fréquente), il peut être conseillé de vacciner les enfants dès l'âge de 6 mois.

Graphique 3. Incidence et nombre de cas de rougeole par groupe d'âge et par statut, 01/01-30/09/2019 N=405



En moyenne, un cas sur cinq a dû être hospitalisé (71 cas, 19 %), mais le ratio diffère selon le groupe d'âge. Chez les enfants de moins d'un an, 29 % (13/45) ont été hospitalisés, tandis que chez les enfants de 1 à 4 ans, seul 9 % (5/60) des cas ont nécessité une hospitalisation. Le nombre d'hospitalisations est également élevé chez les jeunes adultes (15-29 ans) (20/84 cas, 24%).

EN SAVOIR PLUS?

- Toutes les informations sur les vaccinations sont disponibles sur www.vaccination-info.be
- La "Fiche Rougeole" de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) vous dit tout ce que vous devez savoir sur la maladie, comment la prévenir et ce qu'il faut faire en cas de suspicion de rougeole.
- Les données récentes sur la rougeole en Europe peuvent être trouvées [ici](#), dans le monde entier [ici](#).
- Sciensano suit la situation en Belgique de près, en collaboration avec les entités fédérées (régions et communautés). Pour plus d'informations, veuillez contacter laura.cornelissen@sciensano.be ou 02/642 57 81.

FIABILITÉ DES DONNÉES

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Ce rapport a été établi sur base des données des inspections sanitaires régionales et du Centre National de Référence pour la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il s'agit de données provisoires qui doivent encore être validées, de sorte que de légères modifications sont encore possibles, par exemple si les tests laboratoires en cours s'avèrent négatifs par la suite.